

Pour me résumer, je pourrais dire que des parties que j'ai énumérées, on pourrait céder à la commission des champs de bataille, celles qui portent les numéros 1, 2, 5 et 8, si la Chambre donne le droit d'en agir ainsi; on pourrait retenir les sections 3, 4 et 7, pour les fins du département et céder la section 6, si on a quelque raison spéciale de le faire.

La Chambre devra s'occuper de la question du coût. Les honorables députés le savent, nous votons, chaque année, un crédit destiné à la commission des champs de bataille. Le crédit mentionné au budget supplémentaire de l'exercice en cours, pour les fins de cette commission, s'élève en tout à environ \$51,000. On le trouvera à la page 62 du budget supplémentaire. Si l'on entreprend le travail de réparation de ces murailles, il faudra faire voter un fort crédit.

M. VIEN: Le ministre me permettra-t-il une question? Les estimations de l'exercice en cours comprennent-elles un crédit pour l'entretien de ces murailles?

L'hon. M. GUTHRIE: Non, le budget du département de la Milice et de la Défense non plus que le budget supplémentaire général ne fait nulle mention d'un crédit destiné à l'entretien de ces murailles. Le prix de tous les travaux de réparation exécutés à cet égard a été prélevé sur un crédit voté au département sous la rubrique "services d'ingénieurs". Mais avec le temps, il faudra des réparations plus considérables. J'ai demandé aux fonctionnaires du département de préparer un projet et de calculer, aussi près que possible, le coût annuel de l'entretien de ces ouvrages. Dès que cet état sera terminé, je le déposerai sur le bureau de la Chambre, et je crois que le moment sera alors venu de prendre une attitude définitive au sujet de ces anciennes murailles et fortifications.

M. MOWAT: Monsieur l'Orateur, à propos de cette motion, je veux soumettre à la Chambre une question qui tient de si près à la question maintenant débattue, qu'on jugera que je n'enfreins pas le règlement en la signalant. Je veux parler des fortifications des plus anciens forts de l'Ontario supérieur, ceux de Kingston.

M. L'ORATEUR: Je crains fort que l'honorable député n'enfreigne le règlement, en discutant la question des fortifications de Kingston. Il s'agit, en ce moment, d'une résolution formelle se rapportant aux fortifications de la ville de Québec. Le règlement porte, en termes exprès, que, dans

des circonstances semblables, le débat doit être restreint rigoureusement à la question même soumise à la Chambre. Je ne crois donc pas que l'honorable député observerait le règlement, s'il abordait quelque autre sujet.

L'hon. S. C. MEWBURN: J'approuve entièrement un grand nombre des observations que l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) a faites. Depuis assez longtemps, et surtout pendant que je remplissais les fonctions de ministre de la Milice, j'ai senti que les fortifications de Québec s'écrouleraient si on ne les réparait le plus tôt possible. Ce serait à l'éternelle honte du pays de ne pas conserver ces murailles et ces fortifications pour les générations à venir. L'honorable député a parlé du passé glorieux. Eh bien, je crois que nous pourrions aussi nous préoccuper de l'avenir glorieux du Canada.

Dans ce temps-là, j'estimais et je suis encore d'avis que l'on devrait remettre la propriété aux soins de la commission des champs de bataille comme le suggère cette résolution. Je comprends aussi qu'on a besoin d'une partie considérable de cette propriété pour des fins militaires. Si on peut construire d'autres casernes ou bâtiments militaires ailleurs dans la ville de Québec, alors on peut très bien remettre la propriété à la commission. Mais devant la déclaration faite par le ministre de la Milice, je suis sûr que l'honorable député de Québec-Sud sera de mon avis et que le but de sa proposition sera atteint lorsque le ministre déposera le rapport dont il a parlé.

M. VIEN: Je suis très heureux des explications très complètes que le ministre de la Milice (M. Guthrie) vient de fournir à la Chambre. L'arrangement qu'il propose, tout en satisfaisant aux exigences militaires, aura en même temps pour effet de conserver ces superbes fortifications comme un monument historique pour les générations futures. Dans les vieux pays d'Europe, en Angleterre et en France par exemple, on a l'habitude de préserver de pareils monuments historiques, non seulement à cause de leur beauté architecturale, mais aussi à titre d'enseignement pour les générations présentes et futures. Or, nous avons peu de monuments qui soient aussi instructifs ou qui puissent mieux inspirer nos concitoyens que ceux dont il est question actuellement. Il est vrai que nous avons des fortifications à Kingston et ailleurs dans l'Ontario, et aussi la citadelle d'Halifax. D'après moi, ces travaux de